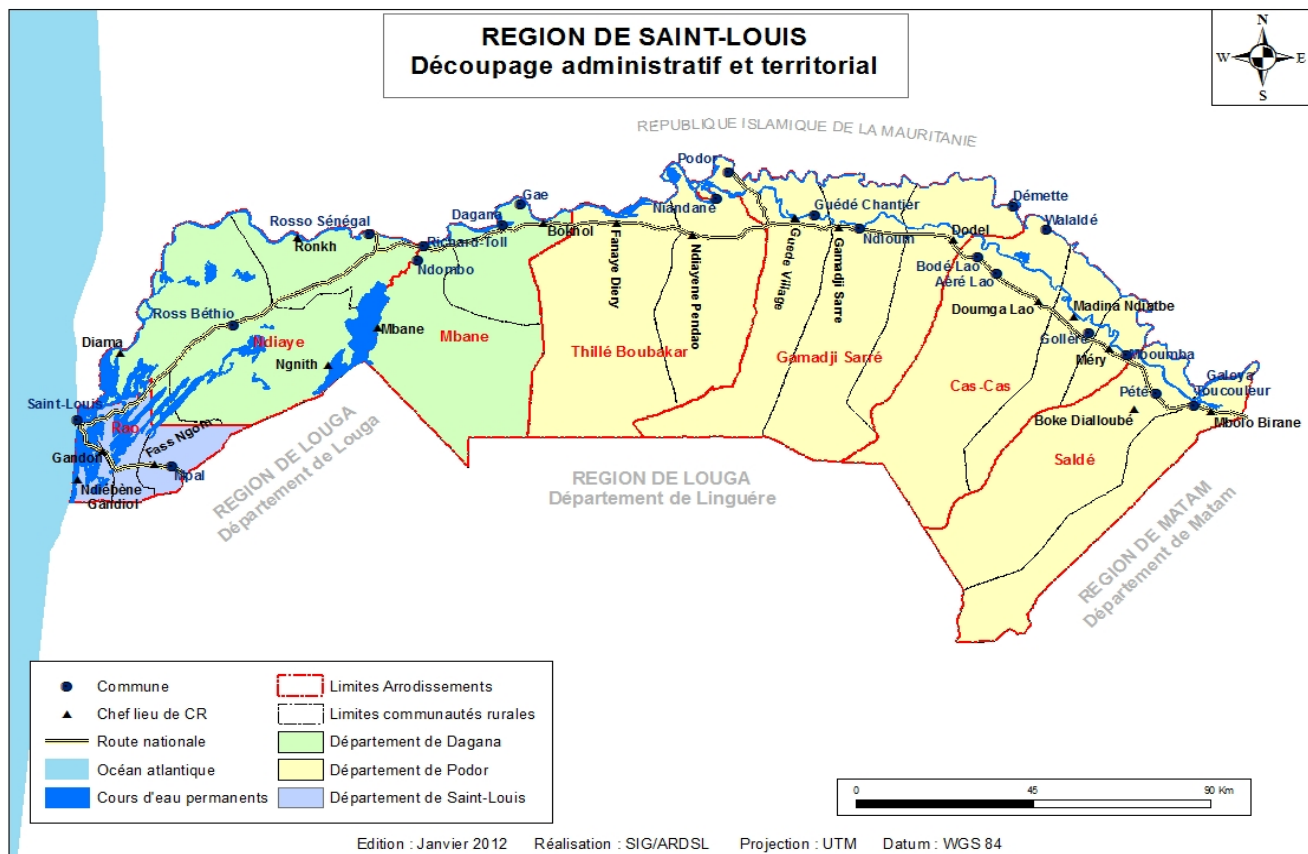


ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis



**SITUATION ECONOMIQUE ET
SOCIALE REGIONALE
2014**

Août 2015

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional	Abou BA
Adjoint Chef du Service Régional	Moustapha MBENGUE
Technicienne	Adjji Maimouna FALL

COMITE DE LECTURE

Seckène SENE	Direction Générale
Abdoulaye Mamadou TALL	Direction Générale
Mamadou DIENG	Direction Générale
MOMATH CISSE	CGP
Alpha WADE	CPCCI
Saliou MBENGUE	CPCCI
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Mamadou BAH	DMIS
Alain François DIATTA	DMIS
Aida Fall Tall	DSDS
Amadou Fall DIOUF	DSDS
Ndèye Binta DIEME	DSDS
Jean Rodrigue MALOU	DSDS
Adjibou Oppa BARRY	OPCV
Mamadou AMOUZOU	OPCV
Abdoulaye Tall	OPCV
DIALLO Ramlatou	DSECN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. 0 Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 0 Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis

Adresse : Quartier SUD, ex locaux de l'OMVS

Tél : (221) 33 961 14 09

B.P. : 46

Chapitre XIII : ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

L'environnement et les ressources naturelles constituent des défis majeurs qui interpellent l'humanité toute entière. Face à l'ampleur des menaces et des dégâts qu'ils subissent, la communauté internationale à travers les Etats, les organismes internationaux et les organisations non étatiques, s'est engagée à trouver des réponses appropriées basées sur des stratégies harmonisées.

La région est marquée ces dernières années par la dégradation progressive de son environnement.

Le Sénégal, dans ce contexte, s'est associé à la communauté internationale au titre d'accords de coopération bilatérale et multilatérale. Il a ainsi signé et ratifié la quasi-totalité des conventions internationales.

Il a par ailleurs souscrit à tous les cadres sous régionaux (CILSS, CEDEAO, etc.) dans la perspective d'un développement durable.

Consciente que les problèmes liés à l'environnement et aux ressources naturelles se posent le plus à l'échelle locale qu'ailleurs, la région de Saint-Louis, dans sa dynamique, a inscrit ces problématiques au cœur de ses préoccupations de développement.

L'avant-projet du Plan d'Action Environnemental Régional (PAER) de Saint-Louis (2007) a identifié des problèmes environnementaux majeurs consécutifs à des phénomènes naturels, à certaines pratiques ou à des choix de politiques de développement.

XIII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

XIII.1.1. La collecte et l'évacuation des déchets

La gestion des déchets solides et liquides caractérisée par un déficit en infrastructures d'assainissement qui expose les populations à différents risques de maladies (paludisme, choléra typhoïde). Les villes n'étaient pas pour la plupart dotées d'un système d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales performants. Quant au système de gestion des déchets solides, il demeure peu efficient malgré les efforts des pouvoirs publics et la forte implication des communautés de base appuyés et soutenus par des partenaires au développement. Les eaux usées et les déchets solides sont déversés dans la voie publique pendant que les eaux pluviales stagnent dans les quartiers.

Une très forte majorité de la population fait recours à l'assainissement individuel (latrines et fosses septiques). Ces ouvrages souvent mal conçus, mal aménagés deviennent des sources de contamination des eaux souterraines et de proliférations de maladies.

La ville de Saint-Louis dispose présentement d'un centre technique d'enfouissement mais qui n'arrive pas à jouer son plein rôle par manque de fonctionnalité.

La gestion des déchets liquides connaît une nette évolution avec la réalisation de plusieurs projets d'assainissements des eaux pluviales et des eaux usées. L'assainissement (eau usée) de la ville de Saint -Louis a connu beaucoup d'amélioration durant ces dernières années à l'exception toutefois de certains quartiers.

XIII.2. TUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

C'est la première et la principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Cette étude permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels.

Selon les catégories de projets, la législation exige : soit une étude d'impact légère (AEI), soit une étude d'impact approfondie (EIA). Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la réglementation. Cette étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maîtrise correspondantes.

Par rapport à 2013 le nombre d'Etude Impact Environnemental a augmenté de plus de 23% en 2014.

Les PGES ci-après ont été visités :

Bey dundè, CSS, PGES du Pont de Ndioum, Pont de la Geôle, 3PRD, Ferme de Yamane, Cuvette de Ndiawar, PGES de Ngalenka, PGES Lot1 Emissaire et PGES Lot2 Emissaire , SCL Ngalam, Décharge Maîtrisée de Dagana et de Podor

Tableau 13.45 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre d'études d'impact environnemental		Variation %
	Année 2013	Année 2014CAL	
Région	13	16	23,07

Source : DREEC Saint-Louis

Pour améliorer les conditions de travail dans le secteur, il faut :

- ☞ Systématiser la réalisation d'évaluation environnementale pour toute ouverture de carrière ;
- ☞ Elaborer des plans de gestion environnementale et sociale pour les anciennes carrières qui n'ont pas l'objet d'évaluation environnementale ;

XIII.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIII.3.1. Atouts et potentialités

La région dispose d'un important potentiel en ressources naturelles, réparties en ressources végétales et fauniques.

Dans la région, on note la présence d'écosystèmes arides et semi-arides avec une végétation assez spécifique dans les sous zones éco géographiques. La densité moyenne est de 153 tiges/ha pour un volume moyen de 17,34 m³/ha. Cependant,

suyvant les zones éco géographiques, la végétation est de type steppe arbustive ou savane arbustive.

Ainsi, on a :

- **La Haute Vallée du Fleuve Sénégal**, qui est caractérisée d'une part par la Gonakeraie (*Acacia nilotica variété tom*) qui constituait autrefois un couvert dense sur les berges du Fleuve, ce qui a favorisé le classement de beaucoup de massifs ; d'autre part par *Acacia nilotica var tomentosa*, espèce la plus représentative sur les sols argileux lourds. Sur les parties intermédiaires, elle est associée à *Acacia albida*.
- **La Moyenne Vallée du Fleuve Sénégal** dans laquelle est concentré l'essentiel des massifs classés (21 des 25 Forêts classées) de Gonakiers de la partie Walo.
- **La Basse Vallée du Fleuve Sénégal** qui se résume aux districts écologiques du Delta et du Lac de Guiers.
- **Les Niayes** où différentes espèces sont rencontrées : *Tamarix senegalensis* dans les bas-fonds et au niveau des dunes, *Maytenus senegalensis*, *Acacia adansonii*, *Bauhinia rufescens* et *Zizyphus mauritiana* ;
- **Le Ferlo Sableux**, zone qui subit une forte dégradation du couvert végétal suite au piétinement du bétail, à la sécheresse et aux feux de brousse.
- **Ressources fauniques**

La région de Saint-Louis compte des aires protégées stratégiques pour la conservation de l'avifaune notamment le Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD), classé site du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1981, qui est par ailleurs inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale consacrée par la convention de Ramsar de même que les Réserves Spéciales de Faune de Gueumbeul et d'Avifaune de Ndiael.

Le PNOD à lui seul accueille, chaque année près de 365 espèces d'oiseaux pour un effectif total estimé à plus de 3 000 000 d'individus au plus fort de la saison (décembre) avec 90% d'oiseaux d'eau sans compter les autres sites de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du delta du fleuve Sénégal (rive gauche).

Un programme de restauration de la faune mammalienne, à travers la réintroduction d'antilopes saharo-sahéliennes, a été entrepris au niveau de la Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul, qui a connu un succès notoire, au vu de l'évolution de l'effectif des animaux introduits, comme la Gazelle Ndama Mhorr, l'Oryx, l'Addax et la Gazelle dorcas. Une population rélictuelle de Gazelles rufifrons est également à signaler.

Les reptiles font l'objet d'une attention particulière au niveau de certains sites, notamment le crocodile du Nil et le boa au Parc de Djoudj.

La tortue terrestre est recensée au niveau de la Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul (RSFG), la tortue lacustre à la Réserve Naturelle Communautaire (RNC) de Tocc-Tocc et la tortue marine au Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB).

La présence du Lamantin est signalée au niveau de la RNC de Tocc-Tocc (Lac de Guiers).

La faune de la région a fortement régressé, consécutivement à la dégradation de son habitat et au braconnage. La dégradation de l'habitat est essentiellement liée à la sécheresse, aux défrichements à des fins agricoles et aux feux de brousse.

XIII.3.2. Contraintes

Il s'agit principalement de:

- l'avancée de la mer et l'érosion côtière ;
- les inondations et érosions des berges ;
- la gestion des déchets solides et liquides ;
- l'ouverture de la brèche ;
- l'extraction du sable marin ;
- les impacts des aménagements hydro-agricoles ;
- la pollution de l'eau (Lac de Giers, le fleuve) ;
- l'invasion acridienne et aviaire ;
- l'invasion des plans d'eau par les végétaux aquatiques ;
- la salinisation du sol ;
- la forte pression sur les zones humides ;
- les feux de brousse.

XIII.3.3. Perspectives

Les problèmes environnementaux entraînent des phénomènes qui impactent négativement le développement des secteurs comme l'agriculture, la pêche, l'habitat, l'élevage, le tourisme, etc. ; ce qui n'est pas sans augmenter le niveau de pauvreté des populations locales.

Fort de cela, l'Etat, les Collectivités locales, et les partenaires techniques en relation avec les populations, ont mis en place des programmes tels que :

- Le programme INTAC, initié par le Ministère de l'Ecologie (Ex Ministère de l'Environnement), qui concerne les 14 régions du Sénégal dont Saint-Louis.
- La création de l'entente inter régionale pour la gestion de la zone sylvo pastorale. C'est un comité régional sur les changements climatiques initié par le Conseil régional de Saint-

Louis et les régions de Louga, Matam, Tambacounda, Kaffrine et Fatick. Ce volet a conduit à l'élaboration du programme TACC, appuyé essentiellement par la région Rhône Alpes

(France) qui intervient dans l'espace de l'entente.

- le manque de compréhension des acteurs sur les problématiques des changements climatiques ;
- le manque de formations des acteurs sur les changements climatiques ;
- la faible capacité des populations dans la prise en charge des effets des changements climatiques ;
- le problème de financement des initiatives et projets en matière de changements climatiques.

Face à cela, il conviendra de développer des activités d'information, d'éducation, de formation et de communication sur les changements climatiques à l'endroit des acteurs ; mais également de mettre en place un fonds d'appui pour le financement de projets et initiatives sur les changements climatiques.